

Règlement intérieur 2022/2023

Accueil de loisirs ADELE

Accueil de loisirs sans hébergement d'enfants de 6 à 12 ans
sur les communes Availles en Châtellerault, Archigny, Bonneuil Matours, Monthoiron et
Vouneuil sur Vienne

Inscription administrative

Elle est indispensable pour inscrire l'enfant et elle est valable une année scolaire. Tout changement en cours d'année doit être signalé à la direction.

Documents à remplir :

- Une fiche sanitaire (allergies, dates des vaccins)
- La copie du carnet de vaccination.
- La fiche d'inscription dûment complétée et signée.
- Un règlement intérieur à signer par les familles.
- Pour chaque période (mercredis et vacances) une fiche d'inscription indiquant les jours de présences de votre/vos enfant(s).

Documents disponibles à l'accueil de loisirs, téléchargeables sur le site internet
<http://laligue86.org/> (rubrique accueils de loisirs ADELE).

Documents à fournir :

- Numéro de CAF ou MSA afin de déterminer le quotient familial des familles. Sans cette information, nous appliquerons le tarif maximum.
- Pour les allocataires MSA fournir une attestation de quotient familiale (délivré par la MSA).
- Si vous ne percevez ni CAF ou MSA merci de fournir votre dernier avis d'imposition.

Tarifs

NOUVEAU

- Adhésion annuelle 5€ par enfant prise en compte sur la première facture.
- Les tarifs peuvent être réévalués tous les ans
- Un tarif semaine préférentiel est proposé pour les inscriptions de 5 jours consécutifs qui entrainera une tarification adaptée (voir tableau)

Les paiements

L'inscription pour un mercredi ou une journée de vacances implique un paiement à la fin de la période après réception de la facture.

En cas d'absence de l'enfant, sur une semaine réservée (vacances scolaires), 1 journée ou $\frac{1}{2}$ journée, sur présentation d'un certificat médical ou l'annulation au **moins 8 jours avant**, la ou les journées ne seront pas facturées.

Les paiements s'effectuent soit par chèque à l'ordre de la ligue de l'enseignement, soit en espèce, soit par chèque vacances soit par virements (à la demande du RIB).

Les règlements peuvent également se faire par chèques CESU avec facturation des frais de gestion, 5€ pour la version dématérialisé et 10€ pour les matérialisé. Ces frais vous seront facturés lors de chaque paiement par chèques CESU.

Les factures seront éditées par période.

Pour toute inscription, est demandé un **chèque de caution d'un montant de 250€ non encaissé**. Il sera encaissé en cas de non règlement à la fin de l'année scolaire.

Inscription pour les mercredis

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit **uniquement**, (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
- Pour une période de 2 mois (entre chaque période de vacances).
- Nombre de places limitées (40).
- Inscription à la journée entière ou demi-journée avec ou sans repas.

Inscription pour les vacances scolaires

Fiches d'inscription disponibles:

- Par écrit **uniquement** (document disponible à l'accueil de loisirs, téléchargeable sur notre site internet) à retourner avant la date limite.
 - Nombre de places limitées jusqu'à 40 (pendant l'été).
- Aucune inscription à la $\frac{1}{2}$ journée pendant les vacances scolaires.

Jours et horaires de fonctionnement

- Ouverture tous les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
 - Fermeture les jours fériés.
 - Fermeture exceptionnelle possible avec un délai de prévenance de 15 jours.
 - L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis et vacances scolaires.
- Néanmoins, pour une meilleure organisation des activités, il est préférable que les enfants arrivent avant 9 h et partent après 17h.

Communication

Différentes informations concernant l'accueil de loisirs sont communiquées :

- Sur le site internet de la ligue de l'enseignement <http://laligue86.org/> (rubrique **accueil de loisirs ADELE**), il y a le projet pédagogique, les activités proposées, le dossier d'inscription, la fiche inscription, différentes informations sur les projets, les sorties...
- Par mail - adresse de l'accueil de loisirs adele@laligue86.org
- Par support papier en début de période
- Facebook « Accueil de Loisirs Adele » pour les souvenirs photos.

Fonctionnement

Les parents doivent fournir :

- Une gourde, une tenue et des chaussures adaptées, une casquette et des bottes selon la saison.

Dans un souci de bien vivre en collectivité, les enfants doivent respecter le matériel, leurs camarades et les animateurs.

Je soussigné(e) représentant légal decertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et m'engage à le respecter.

A....., le.....

Signature du représentant légal